

LEGENDE :

- délimitation des zones
- A dénomination de la zone
- emplacement réservé
- Espaces Boisés Classés, à protéger, à conserver ou à créer (au titre de l'article L130-1 du Code de l'urbanisme)

éléments remarquables au titre de l'article 7 de l'article L123-1 du Code de l'urbanisme :

- patrimoine bâti
- ensemble bâti
- petit patrimoine
- élément remarquable : mur ou fossé
- élément remarquable : haie ou alignement d'arbres
- élément remarquable : espace boisé ou vigne
- bâtiment agricole présentant un intérêt architectural ou patrimonial

Risques de submersion marine :

- aléas forts
- aléas moyens
- aléas faibles

Rapéage des zones ponctuellement humides :

- zones ponctuellement humides

Commune de SOUBISE (17)

PLAN LOCAL D'URBANISME
4.3 plan de zonage (zoom sur la Mornétrie)



Révision générale le 20 février 2008
Modification n°1 le 22 septembre 2008
Révision simplifiée n°1 le 14 septembre 2010
Modification n°2 le 14 septembre 2010
Modification n°3 le 6 juillet 2015

Vu pour être annexé à la délibération du 6 juillet 2015
Monsieur le Maire : Robert CHATELIER

Echelle : 1/2000

Atellurbanisme
Nathalie Raud Cohen,
Architecte D.P.L.G. - Urbaniste
La Couronne,
Urbanisme@atellurbanisme.fr
Téléphone / fax 05 49 04 05 67 - mobile 06 74 02 07 74

Eve LAGLEYZE urbaniste
La Couronne,
eve.lagleyze@orange.fr
05 49 04 05 67

Eric ENON paysagiste DPLG
128 Boulevard Emile Dumas,
17000 La Rochelle,
eric.enon@orange.fr
05 49 04 05 67

